



Association Pour la Médiation Familiale

Compte-rendu réunion APMF Rhône-Alpes le 8 avril 2020

Présents : Elise Mourquairol (69), Audrey Servant stagiaire étudiante ISF (dept 38) association Pacific Airlines, Frédérique Fuentes (69) présidente médiation du Rhône, Sarah Pousse (38) association Pacific Airlines, Françoise Tabardin (38) association OSJ Trait d'union, Victoire Mansilla (26) AEMF espace rencontre et médiatrice libérale, Florence Gautheron médiatrice familiale UDAF 69, Anne Dejour (26) médiatrice familiale en libéral salariée AEMF, Géraldine Balligand (69) en libéral, Laurence Prud'homme (42) en libéral et salariée en association, Aude Cramer (69) Médiation du Rhône.

Equipe apmf RA : Martine Albouy, Patricia Le Goff, Valérie Richard Tignol, Emmanuel Roque, Mani Isaac.

1. Tour d'écrans pour se présenter et parler de la situation de chacun; télétravail, permanence téléphonique, rencontre à distance pour entretien d'information, ou entretien de médiation pour des familles déjà connues, ou entretien individuel programmé avant le confinement,
2. Utilisation ZOOM : de manière pratique possible d'utilisation 40mn puis reconnection possible gratuitement avec quelques coupures.
3. Echanges :

Françoise : préférable d'utiliser un **espace de travail** pour faire la visioconférence / visioconférence dans l'espace personnel peut être une difficulté.

Laurence : nécessaire de poser des conditions, demande aux personnes par mail **de s'engager** / pour du temps **disponible** (1h à 1h30) / dans un espace **confidentiel** / **d'assurer le paiement** des séances par mail. Aujourd'hui avec des médiations déjà connues à l'exception d'une. (et moi je m'engage auprès d'elle des deux côtés).

Florence : engagement (par mail) à s'isoler et à ne pas enregistrer les entretiens. Souhait d'avoir des contrats d'engagement pour les médiations à distance.

Emmanuel : rappel existence de document existant pour l'engagement en médiation familiale en général / importance de la question de la **CONFIANCE**, de la confidentialité, de la disponibilité / en quoi le fait d'être en confinement rendent ces questions primordiales ?



Association Pour la Médiation Familiale

Laurence - la raison, c'est la question de la **distance**.

Audrey - par rapport à zoom / Alerte car l'**application zoom** rend possible utilisée les propos sans le consentement des personnes.

Sarah - **confidentialité** important et cela pose les mêmes problèmes que d'habitude et même sans la distance, l'enregistrement peut se faire aussi. En reparler au début de l'entretien et aussi importance de la question de la **neutralité de l'environnement**.

Emmanuel - rappel que tout enregistrement est pénalement condamnable (ci-joint articles de loi).

Victoire - par rapport à la **confidentialité**, difficile d'imaginer la même, comme lors de médiation familiale en face à face - exemple : l'un ne veut pas appeler l'autre car il pense aux personnes présentes dans sa vie et qui pourrait apparaître à l'écran.

Mani - en recherche des critères pour faire une médiation familiale en visio / les conditions ne seront pas réunies si la personne ne peut pas être seule, ou parce que c'est difficile de voir l'autre chez lui / Quels sont les critères ? Confidentialité / repérage des problèmes techniques comme un arrêt de l'image / Comment on en parle ? Cela veut dire quoi ? départ ou malaise ?

Emmanuel - Critères : espace de confidentialité, et maintenir un niveau d'exigence / De quoi avez-vous besoin ? Voir avec les personnes comment ils peuvent s'adapter à cette situation particulière ?

Martine - Violent en visioconférence / Quelqu'un se lève et pars / pas d'accompagnement possible /

Françoise - Pas de sas de décompression/ Tout ces éléments là qui faut travailler en amont / Autant les entretiens d'information sont possibles mais pour l'instant report des médiations à après le confinement / Qu'est ce qui permet le médiateur et les personnes d'être en sécurité dans l'espace de visioconférence ?

Florence - le côté violent lié à cette distance / si quelqu'un quitte la pièce, le joindre après, ou par mail me rendre disponible, si la perso a besoin de parler / Constat comme tout le monde qu'il n'y a pas de demandes ou (de situations en résidence



Association Pour la Médiation Familiale

alternée) / cela suppose un support ordinateur pour chaque parent / On ne peut pas imaginer que cela se multiplie.

Elise - Souvenir de stage à l'udaf avec A. Scrive - le non verbal on ne l'a pas / Est ce que les personnes sont en sécurité ? Un environnement familial peut parasiter l'entretien ? le cadre déontologique est bousculé.

Patricia - Cadre professionnel est différent dans cette période / moment de confinement permet à chacun d'expérimenter cette technique / Entretien individuel pour les deux ok / entretien commun ok / personnes sont d'accord pour se mettre en marche dans ces conditions là / Expérimentation intéressante et télétravail aussi.

Emmanuel - interroge la différence entre le travail en distance ou en présentiel / Premier canal : l'odeur n'existe pas en visioconférence / visioconférence cela reste une roue de secours / je ne pense pas que cela va se pérenniser / gens reste demandeur du face à face / expérience de visioconférences avant le confinement pour être présent sans se déplacer.

Frédérique - nous médiateur on peut ne pas avoir envie de ce type de communication / je ne sens pas à l'aise / quelque chose qui se sent en présentiel / pas l'impression de pouvoir exercer mon métier dans ce cadre là / Cela ne correspond pas à ce que je demande aux personnes en médiation / séparer chacun avec des écrans.

Emmanuel - **Confort du professionnel** est fondamental.

Martine - Pratique de la visioconférence avant le confinement, personne à l'étranger, idée de l'exceptionnel, en présentiel odeur tension, les yeux dans les yeux, devant une caméra difficile / Dimensions qui manquent en visioconférence.

Mani - Comparaison visioconférence avant le confinement et maintenant / on est en train de construire autre chose dans un moment exceptionnel / nouvel sorte de médiation familiale du fait du confinement / du nouveau mais peu de référence dans ces conditions là / difficile de comparer avant et maintenant.

Laurence - Médiation familiale par visioconférence doit rester exceptionnelle / pas très à l'aise / pas le ressenti des personnes / il faut **être à l'aise** comme dans les problématiques abordées / beaucoup de sollicitations par visioconférence et si refus, ex : "Madame, il faut vivre avec votre temps" /



Association Pour la Médiation Familiale

Mani - Pas de demande par visioconférence / 90% des gens attendent la fin du confinement.

Victoire - Intéressant de connaître l'expérience des autres / pendant le confinement - indications sur site internet préférer des relations sereines.

Françoise - article de Marianne Souquet (ci-joint l'article)

4. Informations : La présidente de la chambre famille de Lyon Me Corinne Roucairol informe la reconduite des délais de mise en oeuvre de la médiation familiale (document ci-joint).
5. Attentes de chacun en vrac ... “ travailler sur l'unification de la profession / essayer de promouvoir l'apmf dans les différents lieux d'exercice et département / défendre le diplôme d'état / revendiquer le réseau de l'apmf / intérêt pour les colloques / idée de réunion par département / utilisation de la visioconférence plus régulièrement : échanges d'infos et débats / 1 réunion par an en présentiel ”.

Le Mot de la fin d'Emmanuel “expérimenter et construire avec les gens”

Prochaine réunion le 6 mai à 10h

informations juridiques :

L'article 226-1 du code pénal dispose qu'est puni d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée, en captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel.

L'article 226-2 du même code précise qu'est puni des mêmes peines le fait de conserver, porter ou laisser porter à la connaissance du public ou d'un tiers ou d'utiliser de quelque manière que ce soit tout enregistrement ou document obtenu à l'aide de l'un des actes prévus par l'article 226-1.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=5A3007C97E149EC04D25BA7D657D141F.tplqfr21s_3?cidTexte=JORFTEXT000041755644&idArticle=&dateTexte=20200409